

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**  
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 21 novembre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	35

Date de convocation  
15 novembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

**Objet de la délibération**

L'an deux mille cinq, le vingt et un novembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Pouget, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe – M. PIERRUGUES Georges - M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. MANEIRO Charles – M. C. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée.- M. DURAND Augustin - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

**Absents excusés :** M. CADILHAC Jean François - Mme FOURNEL Michèle - M. ANDRIEUX Jacques – M. GHIBAUT Jean-Pierre

**Absents :** - M. AGOSTINI Jean André - M. CABELLO Gérard – M. ARNAL Richard Claude - M. ROQUAIN Jean Michel - M. DELFAU Gérard - Mme VIVEN Isabelle - M. Jean François RUIZ

M. Jean François CADILHAC donne pouvoir à M. Manuel DIAZ

Mme Michèle FOURNEL donne pouvoir à M. Claude CARCELLER

M. Jacques ANDRIEUX donne pouvoir à M. Jean Paul BELLOC

M. Jean Pierre GHIBAUT donne pouvoir à M. Jacques DONNADIEU

M. André SIDERIS est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

**104-2005**

**Réalisation de diagnostics territoriaux – Signature d'une convention avec l'Université Paul Valéry**

Monsieur C. Maneiro, rapporteur, explique que dans le cadre de la connaissance de son territoire et des besoins de perspectives, la communauté de communes souhaite réaliser des diagnostics territoriaux thématiques. Ces diagnostics permettront d'élaborer un corpus de connaissance du territoire, servant d'appui lors de mise en œuvre de politiques sectorielles ou générales d'aménagement du territoire. Ils serviront également de point de départ du diagnostic préalable à la réalisation du SCOT.

Monsieur C. Maneiro ajoute que le DESS Expertise des problématiques environnementales propose pour cela d'intégrer la réalisation de ces diagnostics dans le cadre de la formation 2005-2006. L'ensemble de cette promotion aura ainsi à établir quatre diagnostics portant sur les thèmes suivants :

- Paysage et cadre de vie
- Devenir des terres agricoles
- Risques naturels
- Transports et déplacements

Monsieur C. Maneiro précise que la réalisation de ces diagnostics se fera d'ici à février 2006 et fera l'objet d'une restitution auprès des élus du conseil communautaire.

**Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'autoriser le Président à signer la convention jointe à la présente délibération fixant le rôle de la communauté de communes Vallée de l'Hérault et du DESS Expertise des problématiques environnementales
- de verser à l'association des étudiants du DESS Expertise des problématiques environnementales, une somme globale et forfaitaire de 1 600 € à la fin de leur mission au titre de dédommagement des frais de déplacement et d'études engagés dans le cadre de cette mission
- que la dépense correspondante sera inscrite au BP 2006.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET